



In Situ

Revue des patrimoines

31 | 2017

Patrimoines de la santé : essais de définition - enjeux de conservation

Le nouvel hôtel-Dieu d'Orléans

The new Hotel-Dieu of Orleans

Françoise Jouanneaux



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/insitu/13946>

DOI : [10.4000/insitu.13946](https://doi.org/10.4000/insitu.13946)

ISSN : 1630-7305

Éditeur

Ministère de la Culture

Référence électronique

Françoise Jouanneaux, « Le nouvel hôtel-Dieu d'Orléans », *In Situ* [En ligne], 31 | 2017, mis en ligne le 21 février 2017, consulté le 09 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/13946> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insitu.13946>

Ce document a été généré automatiquement le 9 octobre 2020.



In Situ Revues des patrimoines est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Le nouvel hôtel-Dieu d'Orléans

The new Hotel-Dieu of Orleans

Françoise Jouanneaux

- 1 L'inventaire du patrimoine architectural et mobilier du centre hospitalier régional d'Orléans, et plus particulièrement du bâti ancien (hôpital général, hôtel-Dieu) du site de la rue Porte-Madeleine, fut entrepris dans la perspective du transfert du centre hospitalier au nouvel hôpital d'Orléans en 2015-2016, et de l'abandon définitif des bâtiments historiques. Au-delà de la connaissance de ce patrimoine d'une valeur indiscutable, l'étude s'est définie comme un accompagnement à la politique de réaffectation et de mise en valeur du site.

Le premier hôtel-Dieu

- 2 L'hôtel-Dieu, enserré entre le flanc nord de la cathédrale Sainte-Croix et le rempart de la première enceinte de la ville auquel il était adossé, était l'établissement hospitalier le plus ancien d'Orléans, dont la fondation pourrait remonter au IX^e siècle¹.
- 3 Édifice modeste à l'origine, constitué de maisons indépendantes ajoutées les unes aux autres, il s'agrandit au cours du Moyen Âge sans préoccupation architecturale, au gré des fondations, des nécessités et de l'usage. Au début du XVI^e siècle, sa reconstruction fut entreprise en regroupant les bâtiments de manière fonctionnelle ; la nouvelle salle des malades, la salle Saint-Lazare, fut achevée en 1530. Elle consistait en une impressionnante nef charpentée de 40 mètres de long, douze mètres de large et six mètres de haut, à double vaisseau et dix travées. Au cours des deux siècles suivants, l'hôtel-Dieu fut complété et transformé, en particulier dans le premier tiers du XVIII^e siècle, avant l'édification des tours et de la façade occidentale de la cathédrale (1739-1791)². Peu remanié ni même guère entretenu dès que les premiers projets de transfert furent évoqués, à la fin des années 1760, il montra peu à peu des signes de vétusté.
- 4 En 1810, il comptait 249 lits répartis dans cinq salles, hébergeant un nombre supérieur de malades car ceux-ci étaient parfois deux, voire trois, par lit. Cette situation, déplorée

par la comtesse de Choiseul d'Aillecourt, épouse du préfet du Loiret, lors de sa visite en 1818, fut améliorée après son passage et chaque malade put bénéficier d'un lit individuel³ (fig. 1).

Figure 1



L'ancien hôtel-Dieu. Aquarelle par Charles Pensée, 1842, Centre hospitalier régional d'Orléans. Repro. Cantalupo, Thierry. © Région Centre-Val de Loire, Inventaire général.

- 5 Après que la décision d'édifier un nouvel établissement fut définitivement prise en 1836 et que l'emplacement fut choisi, la destruction du vieil hôtel-Dieu fut programmée afin que le produit de la vente des matériaux finançât, au moins partiellement, les futurs travaux. Les 269 malades quittèrent l'établissement à la fin de l'année 1844, la démolition débuta en avril 1845 pour s'achever en 1848⁴.

Les projets du nouvel hôtel-Dieu

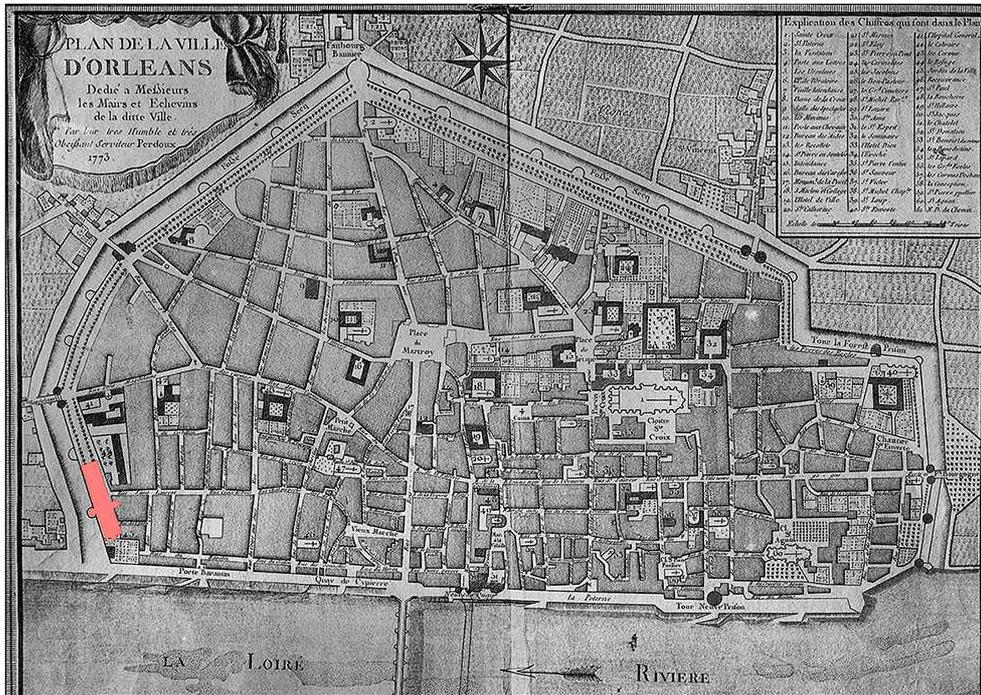
- 6 L'agrandissement de la cathédrale fut l'ultime élément déclencheur des réflexions et discussions à propos du transfert de l'hôtel-Dieu.
- 7 Les rapports rédigés par diverses instances orléanaises pendant une soixantaine d'années (1769-1836), dont un mémoire présenté à l'Église par le bureau de l'hôtel-Dieu vers 1779⁵, dénoncèrent l'implantation centrale de l'édifice dans la ville – menaçant le voisinage de dangers épidémiques –, son architecture inadaptée – un hôpital replié sur lui-même – entraînant des conditions sanitaires déplorables, le manque de circulation de l'air dans les salles, la confusion des maladies, l'impossible guérison des convalescents, mêlés aux malades contagieux, enfin la capacité d'accueil insuffisante et l'impossibilité d'adjoindre des bâtiments. Le souci de l'hygiène est donc bien présent à Orléans dès le dernier quart du XVIII^e siècle.

- 8 À ces critiques s'ajoutèrent des préoccupations d'ordre esthétique et urbanistique. La Ville envisageait en effet le dégagement et la mise en valeur de la cathédrale. Elle prévoyait également l'aménagement d'une place devant celle-ci et la création d'une large avenue rejoignant à l'ouest la rue Royale, la grande artère percée dans le prolongement du nouveau pont sur la Loire inauguré en 1760⁶.
- 9 Le transfert de l'hôtel-Dieu fut sans cesse différé car l'entreprise se heurtait à deux obstacles récurrents : l'identification d'un emplacement approprié et le financement de l'opération. Durant cette période de plus d'un demi-siècle, une quinzaine de projets, laissés sans suite, furent proposés, sur huit sites différents⁷. Tous, à l'exception de celui de 1806, s'orientaient vers la réhabilitation de bâtiments, un même établissement étant parfois pressenti à plusieurs reprises. Certains projets furent réduits à de simples réflexions, d'autres firent l'objet d'une étude de faisabilité mais ne se concrétisèrent pas, essentiellement pour des raisons financières.
- 10 Les arguments évoqués pour le rejet de ces programmes étaient variés. Le critère financier fut le plus souvent retenu : coût élevé d'acquisition des bâtiments existants, financement de leur réaménagement voire de constructions complémentaires. L'implantation trop éloignée de l'hôpital général, élevé à fin du XVII^e siècle à l'extrémité sud-ouest de la ville, posait un réel souci. La proximité des deux établissements aurait en effet permis de réduire les coûts de fonctionnement en mettant en commun la majorité des services : boulangerie, buanderie, cuisine et même la chapelle. L'ancrage urbain constitua également une notable motivation de refus : situation trop centrale, ou trop éloignée de la Loire, en zone inondable ou en amont de la ville, ce qui aurait éventuellement créé un problème de santé publique lié à l'évacuation des eaux sales dans le fleuve.

Le projet sur le rempart de la ville en 1806

- 11 Ce projet mérite une attention particulière car il est le seul qui envisage l'édification *ex nihilo* d'un hôpital. L'implantation était prévue au sud-ouest, sur le rempart de la ville, entre l'hôpital général et le jardin botanique établi en 1640 sur le ravelin de la porte Saint-Laurent. Les architectes François Narcisse Pagot (1780-1844), architecte du département et de la Ville, et Benoît Lebrun (1754-1819), architecte de la Ville, chargé des travaux publics et de la charité, déterminèrent le meilleur emplacement et conçurent un hôpital répondant aux exigences de l'hygiène moderne, en s'efforçant d'appliquer le principe fondamental défini par Jacques-René Tenon (1724-1816) : un hôpital pavillonnaire, c'est-à-dire segmenté en unités fonctionnelles séparées, afin de garantir la circulation et le renouvellement de l'air (**fig. 2**).

Figure 2



Projet d'implantation du nouvel hôtel-Dieu sur le rempart de la ville, 1806. D'après un plan de la ville d'Orléans, 1773.

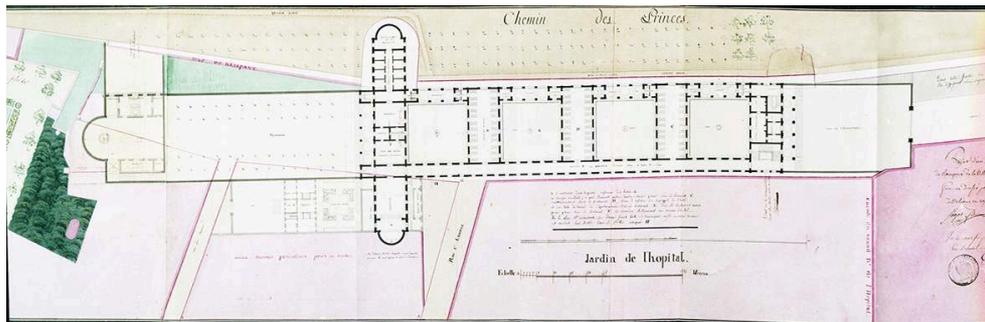
Repro. Jacques, Jean-Claude, dessin Guérid, Myriam. © Région Centre-Val de Loire, Inventaire général.

- 12 En mai 1806, le conseil municipal approuva le devis approximatif présenté par les architectes pour un hôpital devant « recevoir au moins trois cents malades des deux sexes, et même quatre cents au besoin en mettant un troisième rang de lits dans chaque salle⁸ ».
- 13 La Ville, à court de fonds, sollicita l'aide du ministère de l'Intérieur. Afin de défendre le projet qui faisait l'unanimité à Orléans, la municipalité, les architectes, les médecins et chirurgiens de l'hôtel-Dieu rédigèrent en 1807 force rapports détaillés et argumentés. À cet égard, le mémoire présenté par les praticiens est fort éloquent⁹. Après s'être livrés à une violente diatribe contre le vieil hôtel-Dieu, le qualifiant de véritable « tombeau » pour les malades qui y étaient admis, ils énumérèrent les nombreux avantages de l'emplacement choisi.
- 14 Ils le jugeaient favorable en raison de sa situation à l'extrémité de la ville, à l'écart par conséquent du centre urbain ; en aval, ce qui limiterait les nuisances (déchets et « vidanges ») que l'hôpital pourrait causer à l'agglomération ; sur la rive droite de la Loire, donc protégé des crues du fleuve ; en élévation, l'établissement dominerait donc les maisons environnantes et pourrait bénéficier à la fois des vents d'ouest, les vents dominants à Orléans, et des vents d'est. Ils précisèrent ensuite : « des fenêtres seront percées sur toutes les faces des bâtiments, qui seront ouvertes en fonction des vents », favorisant la ventilation et « l'aération des salles à volonté du côté contraire à la direction des vents ». Ils ajoutaient qu'à cet endroit, « l'air y est toujours abondant et pur » et « qu'il est démontré que la perfection des fonctions vitales les plus essentielles, dépend entièrement de la pureté de l'air ». Plus loin, ils poursuivaient, adhérant sans réserve à la théorie des miasmes : « le médecin n'aura qu'à combattre la maladie, et non l'atmosphère dont la mauvaise qualité en complique presque toujours les éléments, et

en corrompt la nature ». Les malades, enfin, pourraient contempler, des promenoirs ménagés sur le rempart, le « spectacle ravissant de la campagne » ainsi que le jardin botanique et la Loire coulant en contrebas.

- 15 À cela s'ajoutaient quelques considérations d'ordre économique : la proximité de la Loire faciliterait la blanchisserie du linge et l'approvisionnement de la maison. Le voisinage de l'hôpital général est souligné, ce qui simplifierait l'accès aux soins des pensionnaires malades (fig. 3).

Figure 3



« Projet d'un hospice d'humanité ou hôtel-Dieu à établir sur l'emplacement du rempart de la ville d'Orléans entre la porte Madeleine et le jardin de ville ». Par Pagot et Lebrun, 29 mai 1806 (Arch. nat., F/15/2150/Loiret).

© Archives nationales.

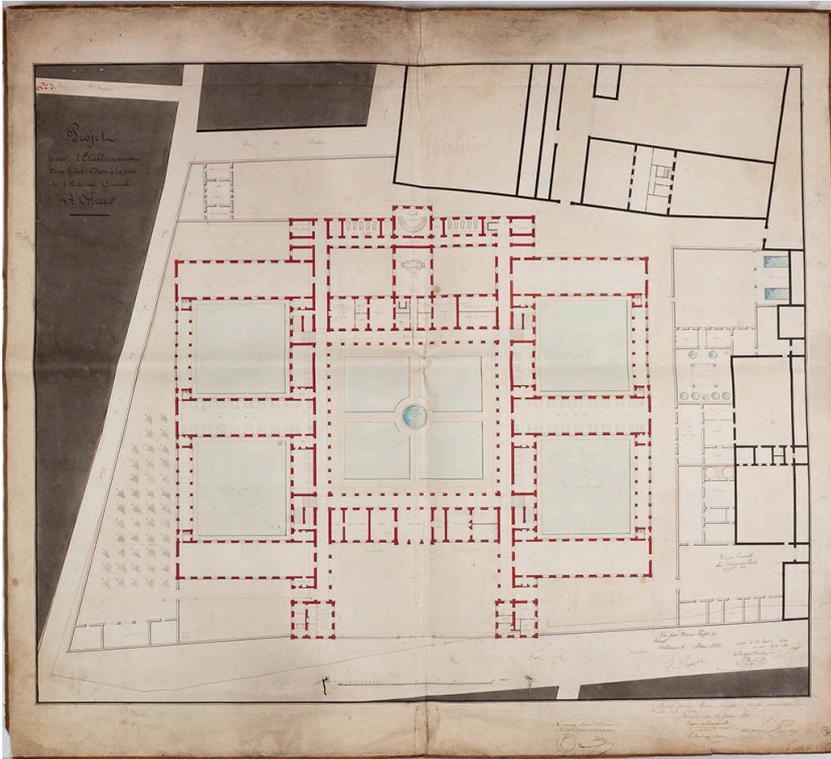
- 16 L'hôtel-Dieu projeté en 1806, de type pavillonnaire, adoptait un plan en simple peigne, la configuration en double peigne étant inenvisageable compte tenu de l'étroitesse du rempart. Cette disposition n'était pas nouvelle puisqu'un projet similaire d'hôpital civil, à Dieppe, avait été présenté une quinzaine d'années auparavant¹⁰. Cinq pavillons parallèles étaient disposés en file, reliés du côté occidental et au rez-de-chaussée par une galerie de circulation ouverte. Les trois pavillons centraux étaient dévolus aux malades, avec une salle par niveau. Les latrines étaient isolées à chaque extrémité des pavillons, à l'exception du pavillon administratif, situé le plus au nord. La salle d'opération ou « salle des taillés », deux chambres adjacentes réservées aux opérés convalescents et leur réfectoire étaient situés dans le pavillon le plus méridional qui abritait la chapelle, donc totalement séparés des autres salles de malades¹¹. La salle de dissection était rejetée au sous-sol, sous la chapelle. On observe donc un début de spécialisation des salles.
- 17 Quelques recommandations de l'Académie des sciences étaient absentes : l'élévation des pavillons était prévue sur trois niveaux au lieu des deux réglementaires. D'autre part, s'il y avait bien du côté ouvert sur la campagne une galerie ajourée au seul rez-de-chaussée, les pavillons étaient reliés du côté de la ville par un bâtiment de même hauteur, qui ferait forcément obstacle à la circulation de l'air et des vents d'est.
- 18 La municipalité proposa, sans succès, que le département participe à la dépense, l'hôpital accueillant des malades non-orléanais en grand nombre, et fit un calcul de proportion basé sur l'effectif des malades hors agglomération reçus depuis l'an IV jusqu'à l'an XII (septembre 1795-septembre 1807), ce qui aurait sensiblement diminué la part financée par l'État¹².

- 19 Le projet, séduisant et novateur, fut rejeté par le ministère qui le jugea trop onéreux et invita les édiles orléanais à « présenter un autre projet, dans un local déjà bâti où il n'y eût que quelques changements à faire pour l'approprier à son nouvel emploi¹³ ».

Le nouvel hôtel-Dieu

- 20 Après des années d'atermoiements et d'attente, le transfert fut enfin décidé à la fin de l'année 1836 et le choix du lieu d'implantation arrêté sur le site de l'ancien couvent du Calvaire, en bordure de la rue Porte-Madeleine. Cet emplacement, déjà envisagé en 1769, 1779, 1791 et 1808, et toujours refusé pour des raisons diverses, était « aéré », situé à l'écart du centre et près de l'hôpital général, ce qui satisfaisait tout le monde.
- 21 Contrairement aux précédents projets qui prévoyaient une réutilisation des bâtiments anciens du site, on prit le parti de détruire ceux-ci et d'édifier un hôtel-Dieu *ex nihilo* répondant aux principes de Tenon de manière plus aboutie qu'en 1806. Il fut précisé qu'il « n'existe pas de cause d'insalubrité, le sol est sain, l'exposition est bonne (...), la masse d'air est suffisante¹⁴ ». Afin de disposer d'un vaste périmètre, une centaine de maisons particulières des rues avoisinantes furent expropriées à partir de décembre 1839¹⁵.
- 22 Tous se rallièrent au projet ; l'opération était d'ailleurs financièrement avantageuse car les trois hôpitaux, l'hôpital général, l'asile d'aliénés édifié depuis 1828 dans ses abords immédiats, et le nouvel hôtel-Dieu se trouvaient ainsi réunis. Une dernière objection subsistait, concernant la salubrité de la ville, vite oubliée : l'implantation de l'hôtel-Dieu à l'ouest n'allait-elle pas l'infecter par ses « miasmes » ? À l'inverse, on se félicitait de la situation en aval de la Loire qui éviterait le passage des eaux usées à travers la ville.
- 23 L'élaboration des plans « pour un établissement de 500 lits » fut confiée une nouvelle fois à Pagot et à Pierre-Charles Thuillier, architecte de la Ville et des Hospices civils, qui les dessinèrent le 24 janvier 1840¹⁶ et les soumirent avec succès à la commission des Hospices civils. Le montant des travaux s'élevait à 518 000 F.
- 24 Le projet se conformait au plan en double peigne de Tenon et proposait deux rangées de trois pavillons disposés de part et d'autre d'un bâtiment sensiblement carré, ouvrant sur une vaste cour d'honneur. Au rez-de-chaussée sur ses quatre côtés, ce bâtiment était parcouru par un portique formant galerie de circulation à 13 arcatures ajourées. Comme à l'hôpital Saint-André de Bordeaux, des bâtiments devaient réunir les extrémités des pavillons¹⁷ (**fig. 4**).

Figure 4



Plan du nouvel hôtel-Dieu. Par Pagot et Thuillier, 24 janvier 1840 (Arch. dép. Loiret, H dépôt 10/3/0/6).
Repro. Cantalupo, Thierry. © AD Loiret. © Région Centre-Val de Loire, Inventaire général.

- 25 Chaque pavillon comportait une salle de malades par niveau, offrant chacune 38 lits. Quatre petites salles supplémentaires, chacune de six lits, longeaient les galeries orientales et occidentales sur les deux niveaux, aménagement repris plus tard à Paris à l'hôpital Lariboisière (1839-1854) et à l'hôpital de Rennes (1854)¹⁸, ce qui aboutissait à un total de 504 lits. Les salles des femmes étaient placées à l'est, celles des hommes à l'ouest. Hormis la séparation des sexes, rien n'indique qu'il y ait eu spécialisation des salles. Les latrines, dans un souci d'hygiène, étaient rejetées à l'extrémité extérieure des pavillons.
- 26 L'amphithéâtre de la future école de médecine, en activité de 1843 à 1849, puis fermée faute d'élèves¹⁹, était placé au centre du corps de bâtiment méridional, dans la partie saillante. Depuis 1839, l'hôtel-Dieu dispensait des cours d'instruction médicale, l'enseignement dans les hôpitaux étant une préconisation de l'Académie des sciences. De part et d'autre de l'amphithéâtre se trouvaient les bains des femmes et ceux des hommes. À proximité, la cuisine, l'office et les réfectoires étaient répartis autour des deux petites cours intérieures, espaces étroits peu éclairés par le jour, ce qui constituait une infraction aux préceptes hygiénistes. La pharmacie, le laboratoire et la tisanerie étaient regroupés dans les bâtiments qui bordaient à l'est la cour d'entrée.
- 27 Bien qu'approuvant sans réserve le devis, la commission des Hospices civils jugea la dépense trop élevée et résolut de limiter la construction, dans l'immédiat, aux « 3 ailes les plus rapprochées de l'hôpital général », c'est-à-dire les ailes occidentales²⁰, et à l'aile située à l'extrême sud-est. Le 1^{er} juillet 1841, un nouveau changement de parti prévoyait de réduire un peu plus encore les capacités du futur hôpital pour les mêmes raisons : « Vu le total des travaux de construction s'élevant à 1 050 000 F²¹, sur les 6 pavillons

formant ailes, destinés aux malades, il n'en serait d'abord construit que 3 »²². Le texte ne précise pas quels pavillons seraient élevés en priorité, sans doute s'agissait-il des trois mêmes ailes évoquées plus haut (fig. 5).

Figure 5



Centre hospitalier régional d'Orléans.

Phot. Cantalupo, Thierry, 2012. © Région Centre-Val de Loire, Inventaire général.

- 28 La première pierre fut posée le 30 août 1841 par le député-maire d'Orléans, Aimé Sevin-Mareau (1786-1868). Dans son allocution, il insista sur l'insalubrité du vieil hôtel-Dieu : « ce qui manque (...), ce sont des cours favorables, indispensables même à la convalescence des malades. L'établissement que nous fondons aura des salles bien aérées et en même temps des promenades spacieuses. Il réunira toutes les conditions qu'on peut désirer dans une telle maison pour la prompte guérison (...) ». Il précise que cet hôpital, à son achèvement, aura six corps de bâtiment contenant au total 500 lits et termine : « Mais pour le moment il n'en sera construit que 3 pouvant recevoir 300 ou au besoin 350 malades »²³.
- 29 Les travaux débutèrent durant l'automne 1841 et prirent du retard en raison des fondations supplémentaires qu'il fallut creuser sous l'établissement, bâti sur d'anciennes carrières, et qui augmentèrent largement les coûts. L'inauguration eut lieu le 26 novembre 1844, l'arrivée des malades commença dès le lendemain pour s'achever le 26 décembre suivant. Trois pavillons étaient terminés et contrairement à ce qui avait été annoncé depuis l'approbation des plans, deux seulement avaient été édifiés à l'ouest et un troisième au sud-est, l'aile médiane occidentale n'ayant finalement pas été réalisée. Vers 1848, une quatrième et dernière aile fut adjointe au nord-ouest, ce qui conféra à l'établissement un plan rigoureusement symétrique. On préféra donc ignorer, par nécessité financière, les deux pavillons médians du peigne (qui ne furent jamais

Figure 7



Cour d'honneur.

Phot. Cantalupo, Thierry, 2012. © Région Centre-Val de Loire, Inventaire général.

- 31 L'accès aux pavillons s'effectuait par une porte moulurée surmontée d'une corniche à denticules (unique élément décoratif de l'architecture) sur laquelle était gravé et peint le nom de la salle. Au centre de la galerie de circulation, à l'est et à l'ouest et aux deux niveaux, les portes laissées en attente attestent que l'on avait prévu de bâtir quoi qu'il en soit les deux pavillons médians du peigne.
- 32 Contrairement à ce qui était indiqué sur le plan de 1840, la pharmacie fut installée dans le pavillon occidental de la cour d'entrée, inversion logique puisque l'aile nord-est n'existait pas lors de l'ouverture de l'établissement. La salle de dissection et les salles des morts furent placées au sud de l'hôtel-Dieu, de l'autre côté du mur de clôture, donc totalement isolées des malades.
- 33 Deux édifices réunissant les extrémités des pavillons figuraient sur le plan. Le bâtiment prévu à l'est n'avait pas lieu d'être, car l'enceinte de l'hôpital est fermée de ce côté par un mur longeant la rue Stanislas-Julien, au contraire de celui tourné vers l'hôpital général, qui accueillait les sanitaires hommes et femmes et faisait office de clôture. Au centre de la façade, les trois arcatures évoquent le pavillon médian non réalisé et montrent de nouveau la volonté d'édifier un hôtel-Dieu d'envergure (**fig. 8**).

Figure 8



Bâtiment bas qui accueillait les sanitaires, sur la façade occidentale.

Phot. Cantalupo, Thierry, 2012. © Région Centre-Val de Loire, Inventaire général.

- 34 En résumé, la réflexion sur l'hygiène débuta à Orléans dès la fin des années 1760 ; la municipalité était en effet consciente de la nécessité de transférer l'hôtel-Dieu adossé à la cathédrale en un lieu offrant les meilleures conditions sanitaires. Les premiers projets, orientés vers la réhabilitation d'édifices, puis celui de la création, en 1806, d'un hôtel-Dieu *ex nihilo* adoptant un plan en simple peigne, se soldèrent par des échecs, essentiellement pour des raisons financières. Si ce dernier projet avait été réalisé, il aurait constitué un exemple très précoce, même non abouti, d'hôpital pavillonnaire. Trente ans plus tard, la ville se dota d'un nouvel hôpital, cette fois en double peigne.
- 35 L'hôtel-Dieu d'Orléans, contemporain de l'hôpital de la Reconnaissance de Garches (Hauts-de-Seine, 1835-1843) avec lequel il présente des similitudes, et construit une dizaine d'années avant l'hôpital Lariboisière (Paris), considéré comme l'hôpital pavillonnaire modèle, constitue, en dépit de la simplification de la réalisation par rapport au projet initial, un maillon important dans la chronologie de l'architecture hospitalière hygiéniste en France.
- 36 En 2015, l'hôtel-Dieu a cessé toute activité hospitalière. À l'issue du transfert des services administratifs, programmé pour la fin de l'année en cours, le site de la rue Porte-Madeleine sera requalifié et le bâti protégé au titre des monuments historiques, parmi lequel l'hôtel-Dieu, réhabilité. Le site rénové accueillera alors divers pôles d'activité : pôle d'enseignement supérieur, pôle culturel avec l'implantation du conservatoire et la création d'un auditorium dans la chapelle Saint-Charles restaurée, et pôle de santé incluant en particulier un grand dispensaire, auxquels seront associés des logements et des espaces verts.

NOTES

1. - DUCHÂTEAU, Eugène. *Histoire du diocèse d'Orléans depuis son origine jusqu'à nos jours*. Orléans : Herluison, 1888, p. 57, 131.
2. - BUZONNIÈRE, Louis-Augustin Nouel de. *Histoire architecturale de la ville d'Orléans*. Paris : Victor Didron, 1849, t. I, p. 234-236.
3. - Archives de l'aumônerie du centre hospitalier régional d'Orléans, t. II, 1^e série, n° 22.
4. - ROBERT, Hervé. « La démolition de l'Hôtel-Dieu d'Orléans ». *Histoire urbaine*, 1/2002, n° 5, p. 135-165.
5. - « Mémoire présenté à l'Église par le bureau de l'hôtel-Dieu ». Dans CUISSARD, Charles (éd.). *Les Chartes originales de l'ancien Hôtel-Dieu d'Orléans*. Orléans, 1902, p. 377-379, n° 99.
6. - BUZONNIÈRE, Louis-Augustin Nouel de. *Op. cit.*, p. 236-239.
7. - Arch. dép. Loiret, série H dépôt 2/C/854. Hôtel-Dieu – « Mémoires et correspondances concernant les projets de translation de l'hôtel-Dieu » (archives détruites, répertoriées dans *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Loiret, archives civiles*. 1878, 1886 par Jules DOINEL, 1927, p. 240).
8. - Arch. nat., F/15/2150/Loiret/n° 3. « Devis approximatif des ouvrages à faire pour la construction des batimens nécessaires à l'établissement de l'hospice d'humanité hôtel-Dieu, sur l'emplacement du rempart de la ville d'Orléans, entre la porte Madelaine et le jardin de ville ».
9. - AC Orléans, 3/Q/46. Hôtel-Dieu. « Rapport de MM. les médecins et chirurgiens, relativement à la question de savoir, si, sous le rapport de salubrité il est indispensable de déplacer l'hôtel-Dieu actuel et avantages de le transférer sur les remparts dit de la Magdeleine ».
10. - LAGET, Pierre-Louis, LAROCHE, Claude, DUHAU, Isabelle (dir.). *L'hôpital en France. Histoire et architecture*. Lyon : Lieux Dits (Cahiers du patrimoine, n° 99), 2012, p. 124.
11. - Plan n° 3 : « Projet d'un hospice d'humanité ou hôtel-Dieu à établir sur l'emplacement du rempart de la ville d'Orléans entre la porte Madeleine et le jardin de ville » (Arch. nat., F/15/2150/Loiret).
12. - Arch. nat., F/15/2150/Loiret. Translation de l'hôtel-Dieu. « Observations de Mr le Maire d'Orléans sur la nécessité de transférer l'hôtel-Dieu de la Ville d'Orléans ».
13. - *Ibid.*
14. - AC Orléans, 3/Q/46. Hôtel-Dieu (1836-1839).
15. - Arch. dép. Loiret, série H dépôt 10/3/O/2/A7. 1^{er} dossier : Construction du nouvel hôtel-Dieu.
16. - Plan n° 4 : « Projet pour l'établissement d'un hôtel-Dieu à la suite de l'hôpital général A Orléans ». 1840 (Arch. dép. Loiret, série H dépôt 10/3/O/6).
17. - LAGET, Pierre-Louis, LAROCHE, Claude, DUHAU, Isabelle, (dir.). *Op. cit.*, p. 190.
18. - *Ibid.*, p. 193.
19. - GAILLARD, Louis. *Notes sur l'Hôtel-Dieu, l'hôpital général et les autres établissements hospitaliers qui existaient autrefois à Orléans*. Orléans, 1981, p. 57-58.
20. - Arch. dép. Loiret, série 1/L/24. Délibérations de la commission des Hospices civils (1839-1844). Séance du 29 janvier 1840.
21. - C'est-à-dire le double du prix initial.
22. - Arch. dép. Loiret, série H dépôt 10/3/O/2. Construction de l'hôtel-Dieu.
23. - Arch. dép. Loiret, série 1/L/24. Séance du 30 août 1841.

RÉSUMÉS

Le premier hôtel-Dieu d'Orléans fut établi au Moyen Âge à l'intérieur de la première enceinte urbaine, près de la cathédrale Sainte-Croix. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la vétusté et l'insalubrité de l'établissement amenèrent les autorités à réfléchir à son transfert sur un emplacement offrant les meilleures qualités sanitaires. La concrétisation en fut longue et fit l'objet d'âpres débats. Après l'abandon des nombreux projets qui s'orientaient vers la réhabilitation de bâtiments, l'édification d'un hôpital qui se voulait déjà une application des préoccupations émergentes liées à l'hygiène fut envisagée au début du XIX^e siècle mais laissée sans suite. Plusieurs décennies d'attente furent encore nécessaires pour qu'un nouvel hôtel-Dieu, de type pavillonnaire, voie le jour, qui intégrait l'essentiel des préconisations hygiénistes de Jacques-René Tenon.

The first Hotel-Dieu at Orleans was established during the Middle Ages inside the limits of the earliest city walls, near the Sainte-Croix cathedral. During the second half of the eighteenth century, the disrepair and insalubrity of this establishment led the authorities to discuss the possibility of moving the establishment to a new site, presenting better sanitary conditions. The realisation of this project took many years and was the occasion for some bitterly argued debates. The earliest projects which envisaged the rehabilitation of existing buildings were abandoned. A new project was considered at the beginning of the nineteenth century, already translating recent preoccupations associated with questions of hygiene. But this project too was abandoned. Several more decades elapsed before a new Hotel-Dieu of the pavilion type, integrating the hygienic recommendations of Jacques-René Tenon, was finally constructed.

INDEX

Keywords : Orleans, Hotel-Dieu, hospital, François Narcisse Pagot, François Lebrun, Pierre-Charles Thuillier, Jacques-René Tenon, hygiène, pavillon, ventilation, double comb

Mots-clés : Orléans, hôtel-Dieu, hôpital, François Narcisse Pagot, François Lebrun, Pierre-Charles Thuillier, Jacques-René Tenon, hygiène, pavillon, ventilation, double peigne

AUTEUR

FRANÇOISE JOUANNEAUX

Chargée de mission à la Direction de la Culture et du Patrimoine, région Centre-Val de Loire, ancien chercheur de l'Inventaire général du patrimoine culturel, région Centre-Val de Loire
francoise.jouanneaux@regioncentre.fr